

# BONIFICATION DU 1/5<sup>ème</sup>

## LA BALLE EST DANS LE CAMP DU MINISTRE !

secretariat.federation@ufap.fr

Pantin, le 12/09/2023

L'obtention de la bonification du 1/5<sup>ème</sup> pour les personnels de surveillance de l'administration pénitentiaire a constitué une avancée historique. Annoncée en septembre 1995 et mise en œuvre dès 1996, cette légitime reconnaissance de la pénibilité de nos métiers devenait enfin effective. Cette revendication a été portée par **l'UFAP UNSa Justice**.

**L'UFAP UNSa Justice n'a jamais changé de position sur cette question... contrairement à certains qui, dans les années 90, ne voulaient plus entendre parler de cette bonification...**

Notre organisation syndicale revendique depuis le déplafonnement du 1/5<sup>ème</sup> au-delà de 25 années de service, calculé sur l'ensemble de la durée d'activité, y compris sur la période de prolongation.

Cette revendication, plus que jamais d'actualité, est liée aux contraintes induites par le travail en milieu carcéral et à la pénibilité des missions qui impactent les personnels, tant sur leur lieu de travail que dans leur vie familiale.

La réforme des retraites du gouvernement Macron dont les premiers décrets d'application viennent de tomber renforce plus que jamais notre détermination à défendre et à améliorer la retraite des personnels pénitentiaires.

**L'allongement de la durée de cotisation et une carrière plus longue ne permettent plus de prendre en considération les particularité des métiers pénitentiaires !...**

**L'UFAP UNSa Justice** et l'UNSa Fonction Publique portent cette même revendication au niveau du ministère de la Justice, de la DGAFP et de la Première ministre depuis plus de 20 ans. Les mobilisations et communiqués dans le cadre de la réforme des retraites ont permis de réaffirmer notre volonté et engagement à obtenir le déplafonnement et le décroisement du 1/5<sup>ème</sup> !...

L'UNSa Fonction publique a, une nouvelle fois, porté à cette occasion notre demande et celle des policiers nationaux de déplafonnement du 1/5. La porte s'est entre-ouverte, au ministre ténor d'aplatir dans l'en-but !

Afin que la réforme des personnels de surveillance prenne réellement de l'envergure et devienne historique, **l'UFAP UNSa Justice** demande au garde des Sceaux d'appuyer et de satisfaire notre légitime revendication dans le cadre des arbitrages en cours.

La considération et la reconnaissance de nos missions doivent également se traduire par l'amélioration de nos retraites :

- **Le décroisement du 1/5<sup>ème</sup> en 1/4<sup>ème</sup> avec un calcul sur l'ensemble de durée d'activité étendu à l'ensemble des Personnels pénitentiaires**
- **Le bénéfice du cadre actif pour les Personnels administratifs, techniques et de la filière Insertion-Probation**
- **La prise en compte de toutes les primes et indemnités dans le calcul des droits à pension**
- **Le versement automatique de la retraite additionnelle et complémentaire au jour de la liquidation de la pension**

**L'UFAP UNSa JUSTICE, TOUJOURS AGIR, NE JAMAIS SUBIR !**

Le Secrétaire Général,  
Emmanuel CHAMBAUD